

du Canada, le P. Louis-François de Mornay, gardien du couvent des Capucins de Meudon, définitéur en acte de la Province, âgé alors de 49 ans du monde, et de 31 ans de religion, après avoir été gardien et lecteur en théologie à Beauvais en 1697 ; définitéur en 1698-99 ; et, en 1700, gardien aux Marais, à Paris ; en 1701, 1702, gardien à Lontoise ; en 1703, à Péronne ; en 1704 et 1705 à Amiens ; en 1710, 11, 12 et 13, à Meudon ; et pareillement définitéur en ces trois années où il a gardé et est resté auprès du corps de Mgr le Dauphin, après sa mort, jusqu'à l'élévation (sic) pour le porter à Saint-Denis, et dont il a fait l'oraison funèbre dans son église des Capucins de Meudon, comme aussi celle du Dauphin son fils ; après lesquelles le Roi l'a nommé à la coadjutorerie de Québec, en Canada, lui assignant mille écus et quelque autre gracieuseté, en attendant qu'il lui crée une pension sur quelque bénéfice. Ayant accepté sa nomination, après en avoir été remercié Sa Majesté, et fait sa profession de foi entre les mains de Mgr le Nonce, on écrivit à Rome, d'où on n'en reçut réponse que l'année suivante, mois de janvier 1714, à cause des vacances, où il fallut assembler un consistoire pour lui assigner un titre d'évêché *in partibus infidelium*, qui a été celui d'Euménie en Phrygie, qui lui a été assigné et dont on a eu la nouvelle à Paris en février. L'évêché d'Euménie en Phrygie est suffragant de l'évêché de Laodicé. Ayant été préconisé, les bulles accordées et envoyées et reçues à Paris, dans la semaine de la Passion, il a été sacré au couvent des Capucins de Saint-Honoré, le 15 avril, dimanche d'après Pâques, par Mgr le Cardinal de Rohan, Prince de Soubise, évêque de Strasbourg et Prince de l'Empire, ayant pour ses adjoints les évêques de Riez et de Lavour, l'église disposée et ornée comme pour le sacre du P. de Mesgrigny. Il y a toujours logé et resté jusqu'au 14 juin (Sa Majesté lui ayant assigné mille écus de pension, qui peu après ont été mis en pension